

Troisième expérience

**« COMMUNIQUER »
DANS DEUX CLASSES
DE QUATRIÈME ANNÉE**

Cette troisième expérience a été menée par Jean-Paul Wibrin et Mathieu Bouhon dans deux classes de quatrième. Frédéric Meunier qui, pour des changements d'attribution, a repris la classe de Jean-Paul Wibrin à partir du mois de janvier, a également collaboré aux deuxième et troisième phases du projet.

Tableau 13 : Intitulé et fonction des activités d'intégration de la troisième expérience

4^e année - Compétence 4 - M. Bouhon, classe E (20 élèves) - J.-P. Wilbrin, classe F (21 élèves)

| | Première étape (novembre-janvier) | Deuxième étape (février-mars) | Troisième étape (avril-mai) |
|--|---|---|---------------------------------------|
| Intitulé | La ville de Bruxelles | La formation des États bourguignons | L'absolutisme |
| Fonction principale de l'activité | Exploration de la compétence et apprentissage | Approfondissement et évaluation formative | Évaluation formative et certificative |

PREMIÈRE SITUATION D'INTÉGRATION

La première situation d'intégration concernait l'expansion urbaine au Moyen Âge, à travers le cas de la ville de Bruxelles. Elle a été proposée aux élèves dans le courant du mois de novembre. Les élèves de la classe E avaient déjà eu l'occasion, à la fin du mois de septembre, de construire une première ligne du temps pour présenter les périodes d'apogée et de déclin des grandes civilisations non-européennes entre le XI^e et le XV^e siècle.

La semaine précédant l'activité d'intégration, les deux classes ont consacré une heure de cours à lire le texte de synthèse. Au fur et à mesure de la lecture, les termes spécifiques ou les notions historiques non compris ont été expliqués par l'enseignant. Les principales informations du texte ont ensuite été reportées, toujours sous la conduite de l'enseignant et à l'aide d'un transparent, sur le plan topographique de la ville.

Les deux heures de cours suivantes ont été consacrées à l'activité d'intégration. Les élèves ont travaillé individuellement dans la classe E et par groupe de cinq dans la classe F. Dans cette dernière classe, le travail s'est déroulé sans difficulté, les élèves s'entraïdant mutuellement au sein de chaque groupe. Les groupes qui n'avaient pas terminé ont pu achever le travail à domicile. Dans l'autre classe, où le travail s'est réalisé individuellement, beaucoup d'élèves ont demandé régulièrement un retour de notre part. Nous avons essayé, le plus souvent possible, de les aider à trouver des solutions par eux-mêmes. Il y a eu aussi de nombreuses interactions entre eux, notamment des coups d'œil jetés à droite et à gauche. Pour certains élèves, toutefois, la tâche était trop difficile. Soit ils sont restés bloqués devant la feuille blanche, ne sachant par où débiter, malgré les quelques conseils que nous leur donnions de temps à autre, soit ils se sont engouffrés trop vite dans de mauvaises voies, sans chercher au préalable à bien prendre en compte les données du problème posé.

Une fois les lignes du temps récoltées, nous les avons évaluées individuellement. Cette évaluation a été relativement globale et intuitive. Elle a pris quinze à vingt minutes. Ensuite, chaque professeur a pris le temps d'apprécier les copies de la classe de son collègue. La mise en commun des résultats a montré que nos appréciations étaient relativement convergentes, à une ou deux exceptions près.

Nous avons ensuite construit une grille critériée qui a permis l'évaluation sommative des travaux réalisés. Celle-ci a pris environ deux heures par classe, soit 5 à 6 minutes par copie.

De retour en classe, des exemples de lignes du temps réalisées dans les deux classes ont été projetés à l'aide de transparents. Les élèves ont été invités, dans un esprit constructif, à commenter leur qualité. Ensuite, les enseignants ont présenté chaque critère et indicateur de la grille d'évaluation en faisant référence aux exemples projetés et aux remarques formulées précédemment. Les élèves se sont ensuite auto-évalués. Dans la classe F, cette démarche s'est réalisée par groupes.

À ce stade-ci de notre recherche, les constats suivants ont été posés :

- pour faciliter la construction d'une grille et l'évaluation des productions, il est nécessaire que les consignes liées à l'énoncé de la tâche soient précises et en phase avec les critères d'évaluation, quitte à ce qu'elles soient nombreuses ;
- pour que la situation d'intégration soit valide, il est nécessaire que les élèves puissent effectivement mobiliser les acquis nécessaires à la réalisation de la tâche. Or il est manifeste que certains d'entre eux manquent de savoir-faire pour représenter des données chronologiques.

DEUXIÈME SITUATION D'INTÉGRATION

La deuxième activité d'intégration portait sur la formation des États bourguignons à la fin du XIV^e et au XV^e siècle. Elle a eu lieu dans le courant du mois de février. Les élèves avaient eu l'occasion de découvrir au premier trimestre et dans le courant du mois de janvier quelques aspects du pouvoir royal, de la féodalité et du morcellement de l'Occident en une série de principautés territoriales.

Peu avant l'activité d'intégration, ils ont reçu le texte de synthèse et la carte géopolitique sur la formation de l'État bourguignon. À l'aide d'un transparent, l'enseignant et la classe ont lu le texte, souligné les principales informations et rehaussé de couleurs la carte. Les problèmes de vocabulaire ont été résolus au fur et à mesure.

Les élèves ont disposé, ensuite, de deux heures pour accomplir individuellement la tâche. S'ils ont pu tirer parti de leur expérience précédente, ils ont eu, par contre, beaucoup de difficultés à tenir compte des consignes. La consigne suivante posait particulièrement problème : « par l'usage de codes appropriés, veille à bien mettre en relief l'évolution territoriale dans le temps et dans l'espace du bloc Nord, du bloc Sud et de la jonction entre les deux ». Beaucoup d'élèves ne trouvaient pas de solution pour y répondre. Il leur manquait manifestement un savoir-faire et celui-ci n'avait pas été exercé dans la phase d'apprentissage. De plus, ils nous a semblé que leur connaissance du texte n'était pas assez approfondie et qu'il aurait fallu consacrer plus de temps à l'appropriation des données essentielles. Un survol rapide des productions ramassées au terme de l'activité confirmait la trop grande complexité de la tâche. La démarche d'évaluation prévue n'était donc pas possible dans ces conditions.

Pour remédier à ce problème, nous avons consacré deux nouvelles heures de cours à reclasser les principautés territoriales incluses dans l'héritage bourguignon selon un ordre géographique, à proposer un exemple de tableau synoptique représentant l'évolution territoriale d'empires¹ et à offrir aux élèves la possibilité d'améliorer leur travail individuel. Dans la classe F, l'enseignant et les élèves ont pris également le temps d'analyser cinq ou six réalisations avant de se remettre au travail.

1 À titre d'exemples les tableaux synoptiques qui sont reproduits dans *Racines du Futur*, t.1, nouv. éd., Bruxelles, Didier Hatier, 2000, p.190-191.

L'enseignant chercheur s'est chargé de la construction de la grille d'évaluation. Il a pris appui sur celle réalisée lors de l'étape précédente. Une redéfinition des critères et des indicateurs a été nécessaire pour tenir compte des particularités des nouvelles productions. Cette grille a permis ensuite à chaque professeur d'évaluer les productions de ses élèves et d'animer, enfin, une activité d'auto-évaluation. Si la classe E a utilisé la grille avec une certaine facilité, la classe F, par contre, a rencontré plus de difficultés.

TROISIÈME ET DERNIÈRE SITUATION D'INTÉGRATION

La troisième situation d'intégration concernait la monarchie absolue de droit divin dans la France d'ancien régime. Elle a pris place vers la fin du mois de mai. Les élèves ont été invités à fabriquer un projet de transparent présentant les principaux éléments représentatifs de la conception du pouvoir chez Louis XV, conception que l'historien peut découvrir à travers le discours que le roi a tenu devant le Parlement de Paris lors de la séance dite de « flagellation », le 3 mars 1766.

Les deux classes avaient déjà découvert, dans le courant du mois de mai, l'absolutisme en France sous Louis XIV à travers l'analyse de tableaux d'époque, de vues de Versailles, de textes historiques et d'un schéma institutionnel.

Préalablement à l'activité d'intégration, les deux classes ont à nouveau pris le temps de lire attentivement, sous la direction de leur enseignant, le texte du discours et de résoudre les problèmes de vocabulaire. Ensuite, chaque enseignant a projeté devant la classe des exemples de transparents portant sur d'autres sujets. Dans la classe E, par exemple, cette activité fut l'occasion de rappeler, sous la forme d'un tableau le plus visuel possible, les objectifs et les contenus à maîtriser en vue du bilan de fin d'année. Les élèves ont ensuite travaillé individuellement durant une heure de cours. Les deux classes n'ont plus exprimé de difficultés comme cela avait été le cas au cours de l'activité précédente. Au contraire, nous avons observé une certaine aisance à réaliser le travail.

L'enseignant chercheur a pris soin d'établir une nouvelle grille en tenant compte de l'ensemble des productions réalisées dans les deux classes. À l'aide de cette grille, chaque enseignant a ensuite évalué les productions de ses élèves puis a animé une dernière activité d'auto-évaluation en classe. Si les élèves de la classe E ont pu s'auto-évaluer aisément, ceux de la classe F ont, à nouveau, éprouvé des difficultés à utiliser la grille d'évaluation.

Comment expliquer cette différence d'appréciation ? Il nous semble que la grille d'évaluation a revêtu un caractère quelque peu arbitraire pour les élèves de la classe F. Pour des raisons d'organisation pratique, les grilles des deux dernières situations d'intégration avaient été conçues en grande partie par l'enseignant chercheur. Dès lors, il se pourrait que leur utilisation dans la classe F n'ait pas contribué à établir un cadre d'interprétation commun permettant aux élèves de s'approprier les critères d'évaluation.

Cet aspect de notre expérience nous invite à rappeler le risque qu'encourt tout enseignant qui considérerait les grilles d'évaluation reproduites dans cet ouvrage comme des recettes toutes faites. Elles ont pour fonction de rendre explicites les paramètres de l'évaluation des compétences. Ceux-ci doivent être impérativement adaptés en fonction du contexte d'apprentissage et des caractéristiques de chaque classe.

LES GRANDES ÉTAPES DE L'HISTOIRE DE LA VILLE DE BRUXELLES

(*x^e-xviii^e siècles*)



En serrée dans l'étau de pierres qui la protège, la ville médiévale réunit plusieurs îlots d'habitats qui s'étendent au cours des générations.

Bientôt elle se pare d'un deuxième rempart, jette de nouveaux ponts, canalise les cours d'eau, construit halles, églises, couvents, beffroi, palais et cathédrale... Une ligne du temps permet de mieux visualiser l'enchaînement des étapes.

| Les grandes étapes de l'histoire de la ville de Bruxelles (X^e-XVIII^e siècle) | |
|---|---|
| Compétence 4 « Communiquer » | Moment-clef Le Moyen Âge : les sociétés urbaines et rurales |
| Tâche | L'office du tourisme de Bruxelles souhaiterait publier une petite brochure sur l'histoire de la ville depuis ses origines jusqu'au début du XIX ^e siècle. La boîte de « pub » chargée d'éditer cette brochure te demande de concevoir la maquette d'une ligne du temps qui sera reproduite sur les deux pages en milieu de brochure. |
| Consignes | Par l'usage de codes appropriés, veille à bien mettre en relief : <ul style="list-style-type: none"> · Le sujet ; · La chronologie ; · Les grandes étapes du développement de la ville ; · Les principaux faits et lieux liés à l'histoire de Bruxelles. Pour mieux mettre en évidence ces faits et lieux, veille à y placer quelques illustrations bien choisies. |
| Modalités | <p><i>Nombre d'heures</i> : 2 heures.</p> <p><i>Documents mis à disposition</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Un texte de synthèse sur l'histoire de la ville de Bruxelles du X^e au XVIII^e s. adapté par le professeur sur base, par exemple, d'A. SMOLAR-MEYNART et J. STENGERS [s. dir. de], <i>La Région de Bruxelles. Des villages d'autrefois à la ville d'aujourd'hui</i>, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1989, p.45-79. · Un plan (sur base, par exemple, de celui reproduit dans A. SMOLAR-MEYNART et J. STENGERS [s. dir. de], <i>La Région de Bruxelles...</i>, p.48). · Un choix de documents iconographiques sur la ville de Bruxelles. <p><i>Aide fournie par l'enseignant</i> :</p> <p>Aucune.</p> |
| Savoir-faire | Savoirs |
| <ul style="list-style-type: none"> · Sélectionner les éléments essentiels. · Construire une ligne du temps. | <ul style="list-style-type: none"> · La situation de nos régions au X^e siècle sur le plan géopolitique. · Les principaux détenteurs du pouvoir au Moyen Âge. · Le texte de synthèse a été lu et compris préalablement. |

DOCUMENTS POUR LA PHASE D'APPRENTISSAGE INITIAL

La compétence « Communiquer » suppose que le contenu à communiquer ait été approprié par l'élève au préalable. Nous n'envisageons pas de lui demander de communiquer un contenu qu'il découvre au même moment. En amont de l'épreuve intégrative, nous avons donc pris le temps d'examiner attentivement, avec les élèves, le texte de synthèse sur les grandes étapes de l'histoire de la ville. Les problèmes de vocabulaire ont été résolus et toutes les informations complémentaires, nécessaires à la compréhension du texte, fournies. Au fur et à mesure de la lecture, les principales informations du texte ont été reportées, à l'aide d'un transparent, sur le plan topographique de la ville.

1. **Texte de synthèse** inspiré d'A. SMOLAR-MEYNART et J. STENGERS (s. dir. de), *La Région de Bruxelles. Des villages d'autrefois à la ville d'aujourd'hui*, (Bruxelles), Crédit communal de Belgique, 1989, p.45-79.

Les grandes étapes de l'histoire de la ville de Bruxelles (X^e-XVIII^e siècles)

On situe la naissance de Bruxelles vers 979. Le développement de la ville est marqué par trois grandes périodes. La première se situe entre le XI^e et la première moitié du XII^e siècle, la deuxième entre le XIII^e et le XIV^e siècle et la dernière entre le XVII^e et le XVIII^e siècle.

À la fin du X^e siècle, l'actuel territoire de la Belgique appartenait, pour une part à l'empereur du Saint-Empire germanique (en gros, la moitié sud du pays) et pour l'autre part au roi de France (en gros, la moitié nord du pays). L'empereur Otton III souhaitait surveiller le comte de Flandre, vassal du roi de France, et l'empêcher d'entrer dans son Empire. Il remit donc des terres à son vassal, le duc de Basse-Lotharingie, lui demandant d'y construire un fort (castrum).

Le site naturel des îles de la Senne, défendues par les bras de la rivière et par des marais, parut convenir parfaitement. Charles de France, duc de Basse-Lotharingie, y installa un fort vers 979.

C'est à côté de ce castrum que la ville de Bruxelles prit naissance. Le site attira un certain nombre de marchands. Au nord du confluent des bras de la Senne, la rivière devenait en effet navigable. Ils y installèrent un débarcadère. Celui-ci devint l'embryon d'un portus, modeste hameau où s'installèrent des habitants engagés dans des activités à la fois agricoles et commerciales. Au castrum militaire et domanial se serait donc juxtaposé, après l'an mil, un portus marchand, qui aurait attiré des habitants. Une place fut convertie en marché. Elle prit le nom de Nedermerct, marché bas et constitue l'origine de la future Grand-Place. Ce stade de développement pré-urbain se situe vraisemblablement entre 1000 et 1150.

Vers la même époque, sur une des collines du versant Est de la Senne, s'édifia l'église Saint-Michel, à l'emplacement d'une ancienne église carolingienne et à proximité d'un village. Sur l'autre colline, au Coudenberg, le comte de Louvain, héritier des droits du duc de Basse-Lotharingie sur la région, y construisit un château. Le castrum du X^e siècle fut en effet abandonné. Pour quel motif ? Le comte souhaitait-il, pour des raisons stratégiques, déplacer son habitat sur la hauteur ? Ou bien cherchait-il un endroit plus agréable, à l'écart d'une communauté urbaine de plus en plus envahissante ? Historiens et archéologues s'interrogent.

Le noyau urbain grandit entre ces trois zones : le portus, l'église Saint-Michel et le château du Coudenberg. Une population absorbée dans des activités commerciales, artisanales et rurales, s'installa d'abord sur la rive droite, en face des îles, puis s'étendit vers l'est, vers la colline du Coudenberg, afin d'éviter les inondations.

Une première enceinte fut aménagée au XII^e siècle. Certains historiens la situent au début du siècle, d'autres vers la fin. Ses quatre kilomètres de contour étaient ponctués par cinquante tours et sept portes. Aujourd'hui encore, la ville en conserve quelques rares vestiges.

Aux XIII^e-XIV^e siècles, cette enceinte devint trop étroite pour contenir toute la population. Des quartiers ouvriers s'étaient même établis à l'extérieur. L'accroissement de la population s'expliquait par une démographie en hausse et une demande de main-d'œuvre, justifiée par la prospérité des industries locales. Aussi, une deuxième enceinte fut-elle construite dans le quatrième quart du XIV^e siècle. Elle allait contenir la population de la ville jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, laissant même de larges espaces inoccupés.

Le réseau des rues existant à la fin du Moyen Âge connut peu de transformations dans les siècles qui suivirent. À partir de 1561, le canal de Willebroeck, au nord-ouest, fit sa percée dans la ville. Il se termina par le bassin des marchands et, perpendiculairement, le bassin Sainte-Catherine, à hauteur d'une partie du fossé de la première enceinte.

Aux XVII^e-XVIII^e siècles, l'accroissement du peuplement urbain entraîna la multiplication et la diversification des marchés, la création de marchés spécialisés en plein air et de marchés couverts, les halles. La plupart des marchés occupèrent les espaces autour de la Grand-Place. Les marchés les plus encombrants se tenaient à proximité de la première enceinte. Les premières halles durent être édifiées au XIII^e siècle. Elles devinrent plus vastes ou plus nombreuses dès le XIV^e siècle.

Les premiers édifices publics apparurent tardivement. La construction d'un beffroi et d'un modeste hôtel communal n'eut lieu que dans le courant du XIV^e siècle, sur la Grand-Place. Au tournant des XIV^e-XV^e siècles, ce premier hôtel communal fut remplacé par ce qui constitue aujourd'hui l'aile gauche de l'actuel édifice gothique. L'aile droite fut construite au milieu du XV^e siècle.

À la fin du XVII^e siècle, la ville de Bruxelles connut un grand traumatisme. Ce bouleversement ne fut pas la conséquence de grands travaux, mais d'un fait de guerre : le bombardement de la ville par les Français au cours des campagnes de Louis XIV contre l'Espagne. Les évaluations de l'ampleur du désastre divergent quelque peu, mais il semble que quelques 3 800 maisons, onze églises et de nombreux couvents furent détruits ; des centaines d'habitations, en outre, furent sauvagement endommagées. Environ un quart de la ville se trouvait en ruine. Le sinistre frappait surtout le centre, dans les limites de la première enceinte et au-delà de celle-ci, au sud-ouest. La Grand-Place était ravagée. Par contre, la cathédrale Saint-Michel fut épargnée ainsi que le quartier du palais.

Moins de quarante ans plus tard, ce fut le tour de la ville haute : en 1731, le palais du Coudenberg fut la proie d'un violent incendie. On ne le reconstruisit pas directement. L'architecture du palais ne correspondait en effet plus aux goûts de l'époque. Cette destruction prépara le terrain pour l'aménagement, cinquante ans plus tard, du quartier de la Place royale actuelle et notamment d'un nouveau Palais royal. Le tout prit la forme d'un grand ensemble néo-classique.

2. **Plan** extrait de A. SMOLAR-MEYNART et J. STENGERS (s. dir. de), *La Région de Bruxelles...*, p.48.

Les droits d'auteurs n'ayant pas été acquittés pour la diffusion internet,
cette image n'est pas reproduite en ligne.

DOCUMENTS POUR LA SITUATION D'INTÉGRATION

1. Grand-Place de Bruxelles



© Jadouille

© Jadouille



2. Place Royale de Bruxelles



© Jadouille

3. Cathédrale Saints Michel et Gudule

**4. La Grand-Place.
Gravure de 1594.**

Les droits d'auteurs n'ayant pas été acquittés
pour la diffusion internet,
cette image n'est pas reproduite en ligne.

**5. La cathédrale Saints Michel
et Gudule, d'après une gravure
de la seconde moitié
du XVII^e siècle.**

Les droits d'auteurs n'ayant pas
été acquittés pour la diffusion internet,
cette image n'est pas reproduite en ligne.

Les droits d'auteurs
n'ayant pas été acquittés
pour la diffusion internet,
cette image n'est pas
reproduite en ligne.

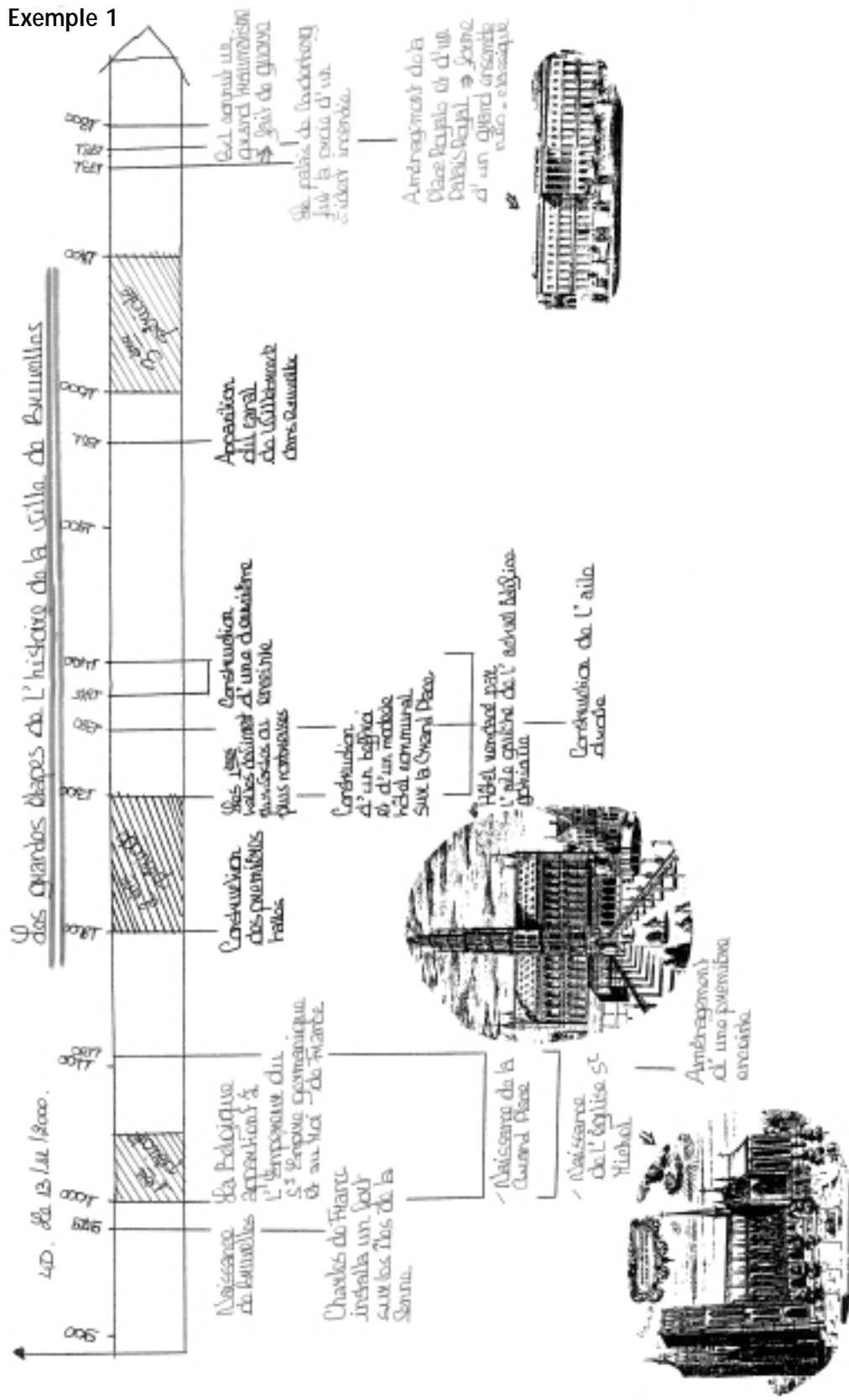
**6. La tour de l'église Saint-Nicolas,
dite le « beffroi », qui s'est écroulée en 1714,
d'après une lithographie de P. Lauters.**

7. Vue des ruines de la Grand-Place après le bombardement de 1695, par A. Coppens.

Les droits d'auteurs n'ayant pas été acquittés pour la diffusion internet, cette image n'est pas reproduite en ligne.

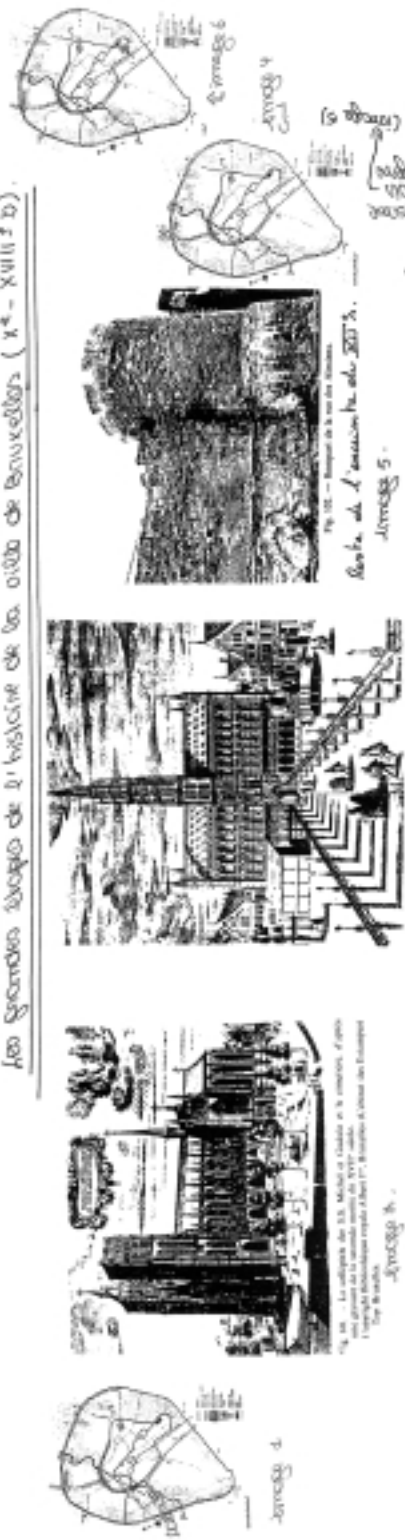
EXEMPLES DE PRODUCTIONS D'ÉLÈVES

Exemple 1



Exemple 2

(a. 111X - 4. X) ...



1. Au X^e s., le cadastre qui s'établissait
 2. Au XII^e s., les holdings deviennent plus
 3. Au XIII^e s., les premiers hôtels durent être
 4. Au XIV^e s., les premiers hôtels durent être
 5. Au XV^e s., les premiers hôtels durent être
 6. Au XVI^e s., les premiers hôtels durent être
 7. Au XVII^e s., les premiers hôtels durent être
 8. Au XVIII^e s., les premiers hôtels durent être
 9. Au XIX^e s., les premiers hôtels durent être
 10. Au XX^e s., les premiers hôtels durent être

| Critères | Éléments à observer | (1) | (2) |
|--|--|--|-----|
| Pertinence du mode d'organisation | 1 L'axe chronologique est-il correctement construit ? Exemple : un bandeau horizontal ou vertical. | <i>Oui : 1/Non : 0</i> | |
| | 2 L'échelle est-elle juste ? | <i>Oui : 1/Non : 0</i> | |
| | 3 La mention des dates et des siècles est-elle correcte ? Dates et siècles sont-ils à leur place ? N'y a-t-il pas confusion entre les deux ? | <i>Oui : 1/Non : 0</i> | /3 |
| Lisibilité du mode d'organisation | 1 Y a-t-il un titre, est-il bien placé, bien mis en évidence ? | <i>Oui : 0,5/Non : 0</i> | |
| | 2 L'axe chronologique est-il explicite ? Exemple : bandeau apparent, couleurs, traits pour séparer les siècles, millésimes mis en évidence. | <i>Oui : 2 Partiellement : 1 Non : 0</i> | |
| | 3 Le sens de la lecture est-il uniforme ? N'est-il pas à la fois horizontal et vertical ? Ne faut-il pas constamment faire pivoter la feuille ? | <i>Oui : 0,5/Non : 0</i> | /3 |
| Sélection et exactitude des informations à communiquer | 1 Le titre choisi est-il adéquat ? | <i>Oui : 0,5/Non : 0 ... /0,5</i> | |
| | 2 Les informations suivantes sont-elles mentionnées ? <i>Cocher <input type="checkbox"/> chaque fois qu'une information est mentionnée correctement</i> | | |
| | - Les trois grandes étapes de la formation de la ville de Bruxelles : - période 979-1000/1100-1150 <input type="checkbox"/> - XIII ^e -XV ^e s. <input type="checkbox"/> - XVII ^e -XVIII ^e s. <input type="checkbox"/> | | |
| | - Les principaux lieux et/ou événements de l'histoire de la ville de Bruxelles : - 979 : le castrum <input type="checkbox"/> - entre 1000 et 1150 : - le premier <i>portus</i> <input type="checkbox"/> - l'église Saint-Michel <input type="checkbox"/> - le château du Coudenberg <input type="checkbox"/> - la Grand-Place <input type="checkbox"/> - la première enceinte <input type="checkbox"/> | | |
| | - XIII ^e s.-XV ^e s. : - premières halles <input type="checkbox"/> - construction de l'hôtel de ville <input type="checkbox"/> - deuxième enceinte <input type="checkbox"/> - agrandissement de l'hôtel de ville <input type="checkbox"/> | | |
| | - XVI ^e s. : creusement du canal de Willebroeck et du bassin Sainte-Catherine <input type="checkbox"/> | | |
| | - XVII ^e s.-XVIII ^e s. : - diversification et création de nouveaux marchés <input type="checkbox"/> - bombardement fin XVII ^e s. <input type="checkbox"/> - incendie du palais du Coudenberg en 1731 <input type="checkbox"/> - réaménagement de la Place royale fin XVIII ^e s. <input type="checkbox"/> | | |

| | | | | |
|--|--|---|-------|-------|
| | <p>3 Les documents iconographiques illustrent correctement au moins trois des cinq lieux suivants</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'église Saint-Michel - la première enceinte - l'hôtel de ville - les ruines de la Grand-Place après le bombardement de 1795 - le nouveau palais royal après le réaménagement <p>4 La ligne du temps n'est-elle pas encombrée d'informations inutiles ? <i>Retrancher du total sur 6, 0,5 point si une ou deux informations parasites, 1 point si plusieurs.</i></p> | <p>0,5 pt/illustration correcte (max. 3)</p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p>.../1,5 Total ... /18 à diviser par 3 ... / 6</p> | | |
| Mise en relief des informations à communiquer | <p><i>Des codes visuels et une économie de moyens mettent bien en relief:</i></p> <p>1 Les trois grandes étapes : encadrements, couleurs, caractères plus grands.</p> <p>2 Les principaux faits et lieux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - traits, couleurs, légendes, numéros... les relient explicitement aux différentes grandes étapes - usage de mots-clés, pas de phrase complète pour prendre rapidement connaissance de leur contenu, pour faciliter la lecture | <p>Oui : 1 Partiellement : 0,5 Non : 0</p> <p>Oui : 2 Partiellement : 1 Non : 0</p> <p>Oui : 1 Partiellement : 0,5 Non : 0</p> | | |
| Soin | | | /8 | /8 |
| Équilibre | <p>La ligne du temps est-elle à l'état de brouillon ou plutôt communicable telle quelle ?</p> <p>Les illustrations sont-elles soigneusement découpées ?</p> | <p>Très soigné : 1 Assez soigné : 0,5 Brouillon : 0</p> <p>Oui : 1/Non : 0</p> | | /4 /4 |
| | <p>La ligne du temps occupe-t-elle tout l'espace disponible, est-elle centrée ?</p> <p>Les illustrations équilibrent-elles la composition ?</p> | | /1 /1 | /1 /1 |

(1) Évaluation de l'élève (2) Évaluation du professeur

LA FORMATION DES ÉTATS BOURGUIGNONS



Par la superposition de l'unité du souverain et de son gouvernement à la multiplicité des institutions féodales, nos régions quittent le Moyen Âge et entrent dans la modernité. Cette transition se réalise sous l'égide d'une dynastie de princes audacieux : les ducs de Bourgogne. Ni la France, épuisée par la guerre de Cent Ans, ni l'Allemagne, où le pouvoir monarchique avait perdu toute force et tout prestige, ne pourront s'opposer à la constitution d'un nouvel espace géopolitique : les Pays-Bas.

| La formation des États bourguignons | |
|---|--|
| Compétence 4 « Communiquer » | Moment-clef Le Moyen Âge : la société féodale |
| Tâche | Fabriquer un tableau chronologique qui permette au lecteur du texte de synthèse ci-dessous de visualiser, dans le temps et dans l'espace, la formation territoriale des États Bourguignons entre 1380 et 1480. |
| Consignes | <p>Par l'usage de codes appropriés, veille à bien mettre en relief :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Les périodes de règne des ducs entre 1380 et 1480 ; · L'évolution territoriale dans le temps et dans l'espace du bloc Nord, du bloc Sud et de la jonction entre les deux ; · La mention des principautés territoriales qui font partie de ces blocs ; · La manière dont ces principautés territoriales ont été acquises ou perdues (achat, mariage, conquête...). |
| Modalités | <p><i>Nombre d'heures</i> : 2 heures.</p> <p><i>Documents mis à disposition</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Un texte de synthèse sur la formation des États bourguignons. Adapté de L. GENICOT, J. RUWET et J. LEFEVRE, <i>Histoire de Belgique</i>, 2^e édition, Tournai, Casterman, 1966, p.75-85 ; · Une carte travaillée en classe. Adaptée de L. GENICOT, J. RUWET et J. LEFEVRE, <i>Histoire de Belgique...</i>, p.84 ; · À titre facultatif : un classement des principautés selon un ordre géographique et chronologique. <p><i>Aide fournie par l'enseignant</i> :</p> <p>Dans l'éventualité où les élèves ne maîtriseraient pas encore suffisamment les savoir-faire nécessaires à l'accomplissement de la tâche, mieux vaut prendre préalablement le temps d'examiner attentivement un modèle de tableau chronologique qui permette de visualiser l'évolution territoriale d'un État dans le temps et l'espace. De plus, lors de la réalisation de la tâche, le professeur peut mettre à la disposition des élèves le classement des différentes principautés selon un ordre géographique et chronologique.</p> |
| Savoir-faire | Savoirs |
| <ul style="list-style-type: none"> · Construire une ligne du temps ou un tableau chronologique qui puisse représenter l'évolution territoriale d'un État dans le temps et dans l'espace. | <ul style="list-style-type: none"> · La situation géopolitique de nos régions aux XIV^e et XV^e siècles. · Le texte de synthèse a été lu et compris par les élèves. |

DOCUMENTS POUR LA PHASE D'APPRENTISSAGE INITIAL

La compétence « Communiquer » suppose que le contenu à communiquer ait été approprié par l'élève au préalable. Nous n'envisageons pas de lui demander de communiquer un contenu qu'il découvre au même moment. En amont de l'épreuve intégrative, nous avons donc pris le temps d'examiner attentivement, avec les élèves, le texte de synthèse sur la formation de l'État bourguignon. Les problèmes de vocabulaire ont été résolus et toutes les informations complémentaires, nécessaires à la compréhension du texte, fournies. Au fur et à mesure de la lecture, les élèves ont classés les différentes principautés selon un ordre géographique et selon un ordre chronologique (voir tableau ci-dessous). De même, la carte des États bourguignons a été rehaussée de couleurs afin de mieux distinguer l'apport de chaque règne dans la formation territoriale du nouvel espace géopolitique.

Classement des principautés selon un ordre géographique et chronologique.

| | | | |
|------------------|---------------------|-------------|-----------------------------------|
| Bloc Nord | Gueldre | | Bourgogne |
| | Frise | | (principauté de départ) |
| | Hollande | 1384 | Flandre, Artois, Nivernais et |
| | Zélande | | Franche-Comté |
| | Brabant et Limbourg | 1421 | Namur |
| | Flandre | 1430 | Brabant, Limbourg, |
| | Artois | | Pays d'Outre-Meuse |
| | Picardie | 1433 | Hainaut, Hollande, Zélande, Frise |
| | Hainaut | 1435 | Picardie |
| | Namur | 1451 | Luxembourg |
| | Pays d'Outre-Meuse | 1469 | Haute-Alsace |
| | Luxembourg | 1473 | Gueldre |
| | Jonction | Lorraine | 1475 |
| Haute-Alsace | | 1477 | Perte de la Bourgogne, Lorraine, |
| Bloc Sud | Franche-Comté | | Picardie et Gueldre |
| | Bourgogne | | |
| | Nivernais | | |

DOCUMENTS POUR LA SITUATION D'INTÉGRATION

1. **La formation des États bourguignons.** Adapté de L. GENICOT, J. RUWET et J. LEFEBVRE, *Histoire de Belgique*, 2^e édition, Tournai, Casterman, 1966, p.75-85.

La formation des États bourguignons

En 1369, Philippe le Hardi, frère de Charles V et duc de Bourgogne, épouse Marguerite, fille et seule héritière de Louis de Maele (1346-1384), comte de Flandre. Dans l'esprit du roi de France, qui l'a négocié, le mariage doit prévenir l'alliance de la jeune princesse avec un membre de la famille royale anglaise – on est au fort de la Guerre de cent ans –, et asseoir l'influence des rois de France dans le comté de Flandre. Il atteint son premier objectif. Il manquera le second : il aboutira à la constitution, à partir de la Flandre, d'un vaste ensemble territorial distinct et souvent même rival de la France. Quoi qu'il en soit, en 1384, Philippe le Hardi remplace son beau-père. Une nouvelle dynastie se fonde. Durant un siècle, ses chefs se succèdent à la tête de territoires de plus en plus étendus : Philippe le Hardi (1384-1405), Jean sans Peur (1405-1419), Philippe le Bon (1419-1467), Charles le Téméraire (1467-1477), Marie de Bourgogne (1477-1482).

À son avènement, en 1384, Philippe le Hardi possède un beau lot de terres. Les siennes : le duché de Bourgogne, qu'il a reçu en apanage *. Celles de sa femme surtout : Flandre, Artois, Nivernais, Franche-Comté de Bourgogne. Deux solides blocs autour desquels vont se constituer les pays de par-deçà au nord et les pays de par-delà au sud.

Consciemment ou inconsciemment, Philippe prépare le rattachement au premier bloc de nouvelles principautés. Il marie ses deux aînés à ceux de Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande et seigneur de Frise occidentale. Il fait reconnaître les droits de sa femme, Marguerite, à la succession de sa tante Jeanne, duchesse de Brabant et de Limbourg (1355-1406). Mais comme le Brabant craint d'être uni à la Flandre, confondu avec elle et dominé par elle, il promet de lui donner un prince particulier : tandis que son fils aîné, Jean sans Peur, recueillera la Flandre et ses autres terres, son fils cadet, Antoine (1406-1415), héritera du Brabant et du Limbourg.

Philippe le Bon cueille les fruits de la politique de son grand père « qui sur toutes choses voyait loin ». Il bénéficie également de l'absence de descendance dans plusieurs principautés. Il groupe ainsi sous son autorité un ensemble de terres qui équivaut plus ou moins à la Belgique actuelle. En 1421, Jean III de Namur, qui n'a pas d'enfant et est couvert de dettes, offre son comté en viager *. Le duc de Bourgogne l'achète. Il en prend possession en 1429. En 1430, le duc de Brabant et de Limbourg, Philippe de Saint-Pol (1427-1430) meurt. Philippe le Bon est son plus proche parent. Il obtient le Brabant, le Limbourg et le Pays d'Outre Meuse, après avoir juré de respecter la Joyeuse Entrée de 1356. En 1433, il amène sa cousine Jacqueline de Bavière à lui céder Hainaut, Hollande, Zélande et Frise occidentale. En 1435, par le traité d'Arras, il abandonne le camp anglais et, pour prix de cette volte-face, il reçoit du roi de France la Picardie. En 1441, il achète à sa tante Élisabeth de Gorlitz, qui n'a pas de descendant non plus, ses droits sur le Luxembourg qu'elle tenait en gage. En 1451, au décès d'Élisabeth, il en prend possession.

Pour les terres d'Église, il ne s'en empare pas ; il risquerait par là l'excommunication * et il entend maintenir de bonnes relations avec les autorités religieuses. Mais il réussit à placer sur les trônes épiscopaux des membres de sa famille : en 1439, à Cambrai, son frère naturel, Jean ; en 1455, à Liège, son neveu Louis de Bourbon ; en 1455 encore, à Utrecht, son bâtard David.

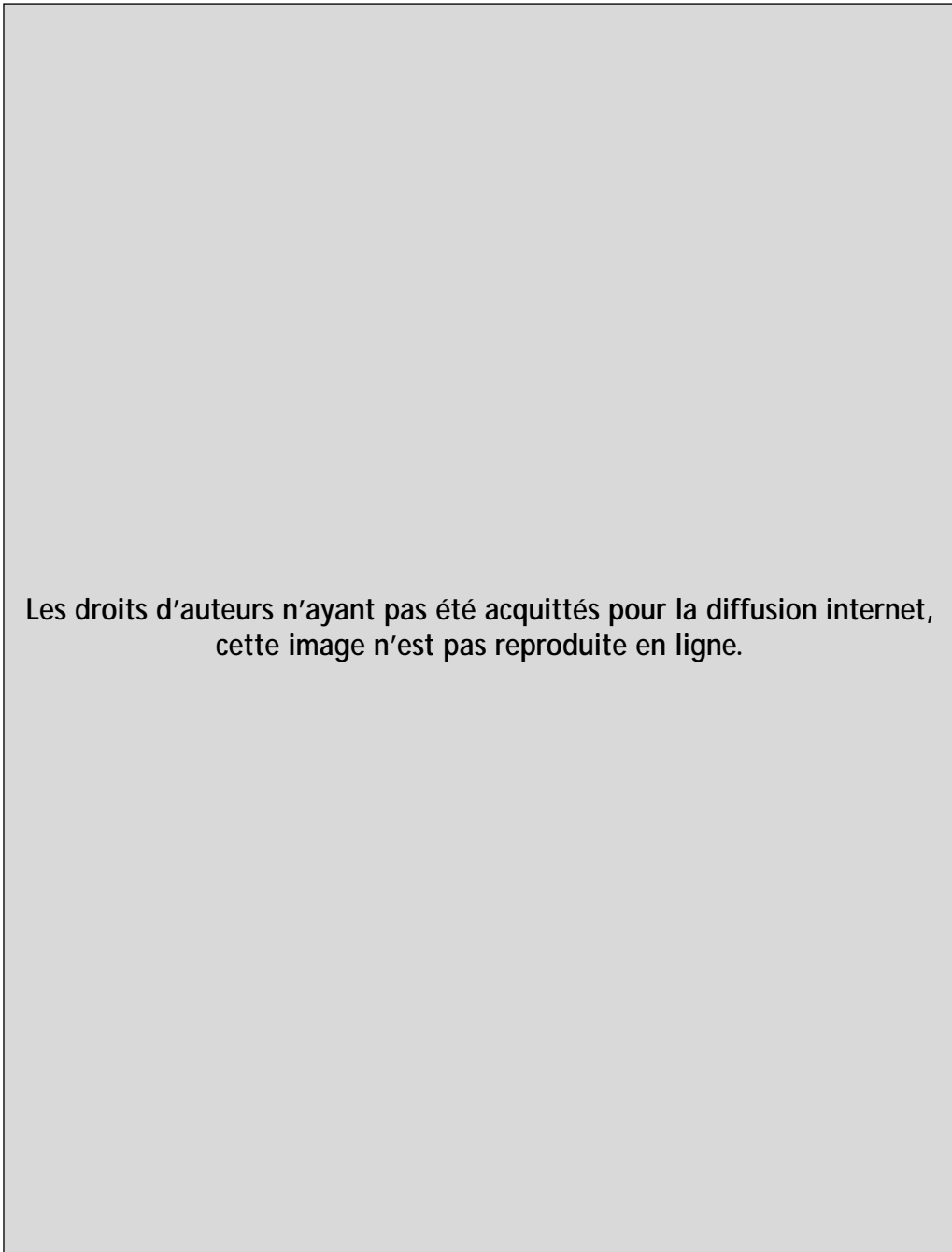
Charles le Téméraire, qui succède à son père en 1467, s'attache à amplifier l'œuvre territoriale de celui-ci. Il réussit d'abord de façon remarquable. Puis il échoue. Durant dix ans, il triomphe. À l'est, il atteint le Rhin : en 1469, il prend en engagère * la haute Alsace ; en 1473, il est choisi pour héritier par le duc de Gueldre, qui renie son fils révolté. Au sud-est, il s'empare de la Lorraine, en 1475. Ainsi, il a agrandi les pays de par-deçà aux dépens du roi de France et des princes d'Empire, il les a soudés aux pays de par-delà. Ses États s'étendent maintenant de la mer du Nord au Jura, de la Somme au Rhin.

Œuvre considérable. Mais son élaboration a coûté cher et affaibli les Pays-Bas. Et sa réussite effraie les voisins, notamment les Suisses. Ceux-ci déclarent la guerre au duc et le défont à Granson et à Morat, en 1476. Nancy, capitale de la Lorraine, se soulève. En 1477, au cours du siège qu'il met devant elle pour la reconquérir, Charles est tué. Et tout ce qu'il a construit s'écroule. Liège recouvre son indépendance et se détache définitivement des Pays-Bas. Louis XI reprend la Picardie et le duché de Bourgogne. Alsace, Lorraine, Gueldre chassent les Bourguignons. On en est revenu à la situation de 1465.

En 1477, sa fille Marie lui succède et s'unit au fils de l'empereur du Saint Empire germanique, Maximilien de Habsbourg. Elle prépare ainsi le passage de l'héritage bourguignon aux mains d'une nouvelle dynastie, les Habsbourg. En 1482, après la mort accidentelle de Marie de Bourgogne, ceux-ci accèdent au gouvernement de nos provinces en la personne du fils de Marie et Maximilien, Philippe, le futur Philippe le Beau.

- *Apanage* : portion du domaine royal accordée aux cadets de la famille royale en France en compensation de leur exclusion de la couronne.
- *Prendre en engagère* : prendre en gage.
- *Excommunication* : peine ecclésiastique par laquelle quelqu'un est exclu de la communion de l'Église.
- *Viager* : qui dure pendant la vie d'une personne et pas au-delà.

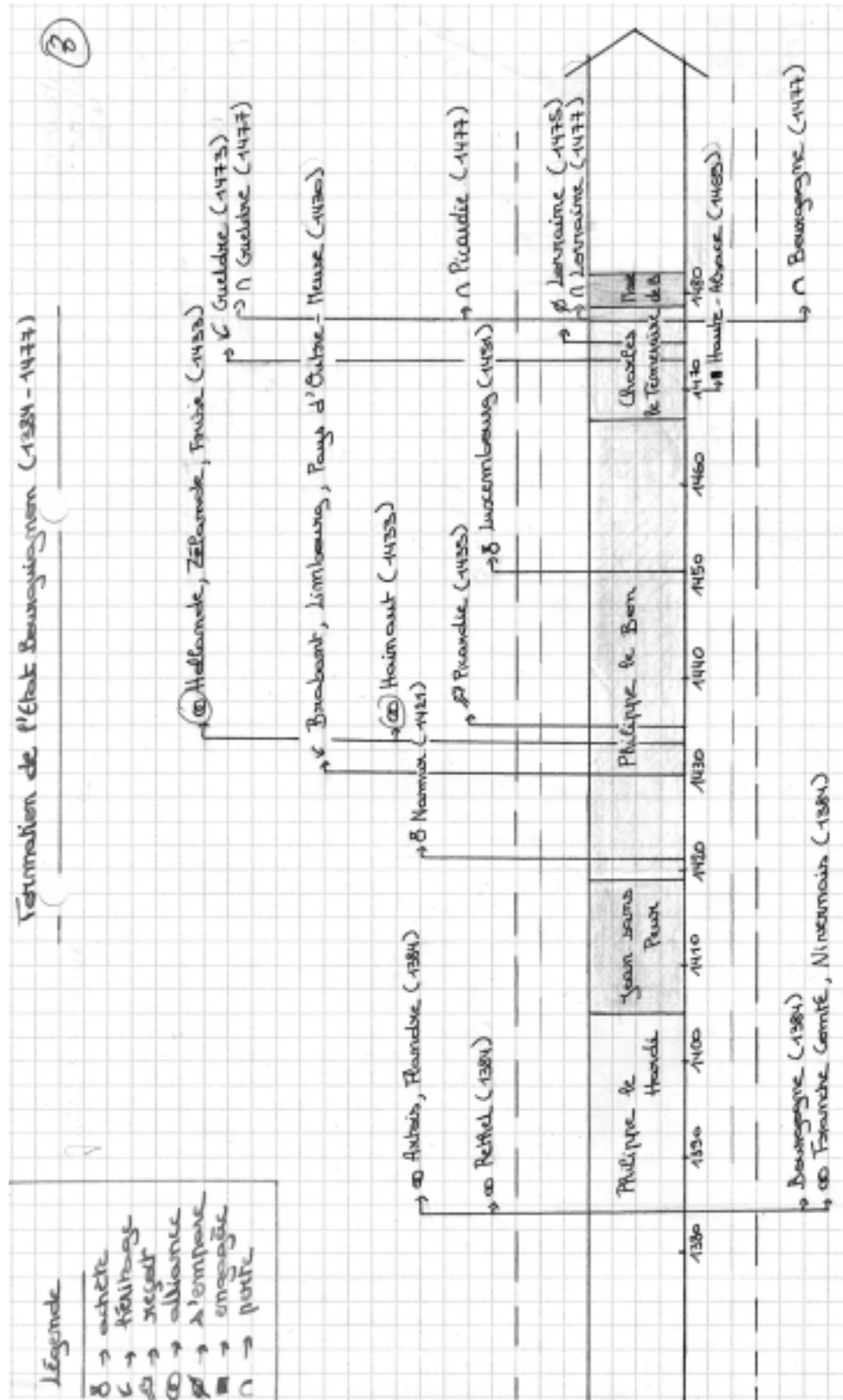
2. Carte adaptée de L. GENICOT, J. RUWET et J. LEFEVRE, *Histoire de Belgique...*, p.84.



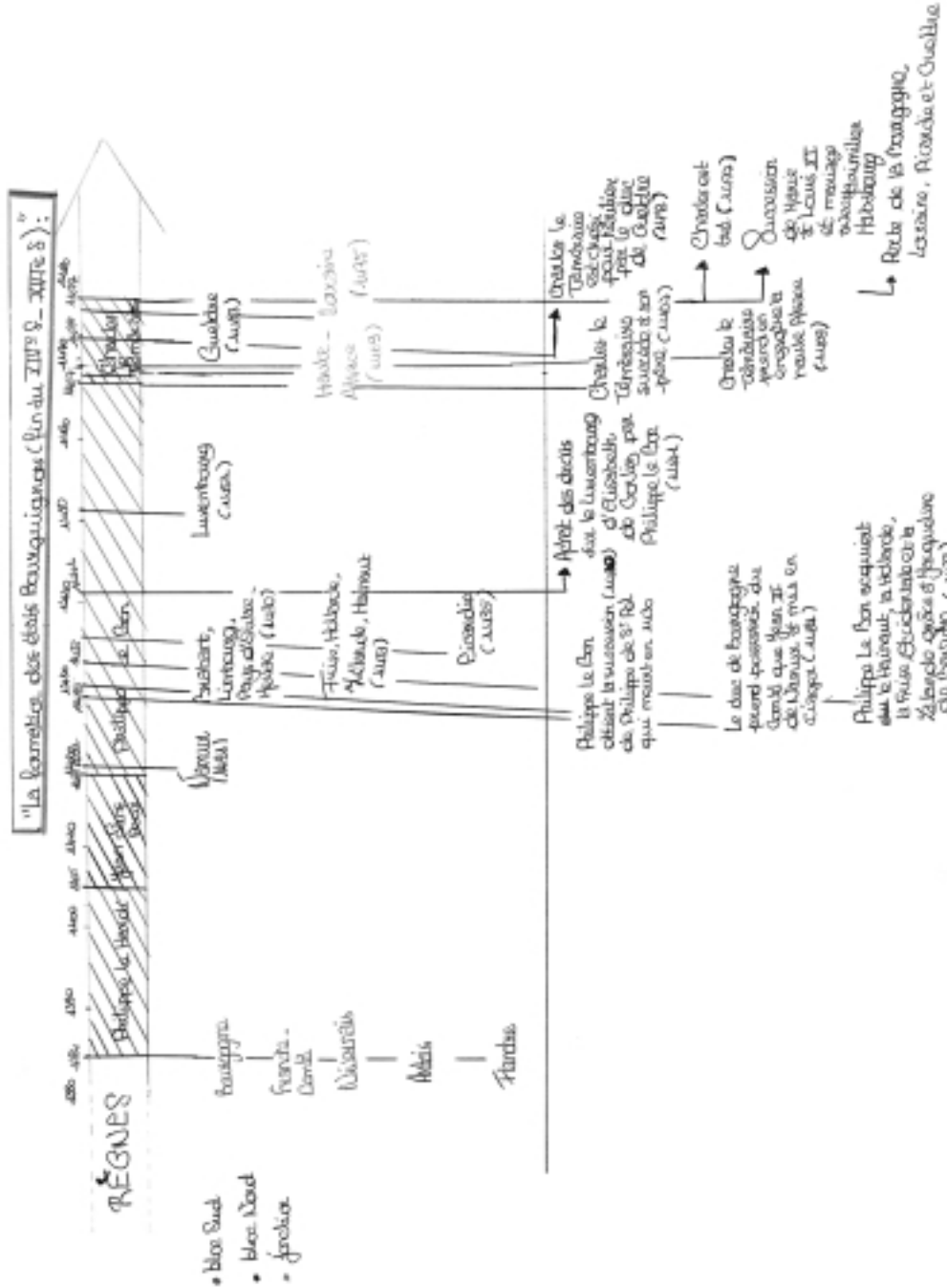
Les droits d'auteurs n'ayant pas été acquittés pour la diffusion internet, cette image n'est pas reproduite en ligne.

EXEMPLES DE PRODUCTIONS D'ÉLÈVES

Exemple 1



Exemple 2



Exemple 3



| Critères | Éléments à observer | (1) | (2) | |
|--|---|-------------------|-----|----|
| Pertinence du mode d'organisation | 1 L'axe chronologique est-il construit correctement ? L'échelle est-elle juste et la chronologie porte-t-elle bien sur la fin du XIV ^e et le XV ^e s. ? | Oui : 1/Non : 0 | | |
| | 2 L'axe géographique est-il construit correctement ? Ordonne-t-il les <i>bloes</i> logiquement ? Exemple : si l'axe est horizontal, le bloc Nord au-dessus, le bloc Sud au-dessous et la jonction au centre. | Oui : 1/Non : 0 | /2 | /2 |
| Lisibilité du mode d'organisation | 1 Le titre est-il bien apparent ? Permet-il de prendre rapidement connaissance du sujet ? | Oui : 0,5/Non : 0 | | |
| | 2 Le lecteur peut-il situer rapidement la chronologie ? Exemple : bandeau apparent, couleurs, traits pour séparer les siècles ou les demi-siècles, dates repères (1400, 1450, 1500) bien mises en évidence. | Oui : 1/Non : 0 | /3 | /3 |
| | 3 Les blocs Nord, Jonction, Sud sont-ils mentionnés, mis en évidence ? | Oui : 1/Non : 0 | | |
| | 4 Le sens de la lecture n'est-il pas à la fois horizontal et vertical ? | Oui : 0,5/Non : 0 | | |
| Sélection et exactitude des informations à communiquer | 1 Le contenu du titre est-il adéquat (1 point) ? | Oui : 3/Non : 0 | | |
| | 2 Les noms et périodes de règne des ducs sont-ils mentionnés et placés correctement (cocher les <input type="checkbox"/> si tel est le cas ; 1 point) ? <ul style="list-style-type: none"> - Philippe-le-Hardi (1384-1405) <input type="checkbox"/> - Jean-sans-Peur (1405-1419) <input type="checkbox"/> - Philippe-le-Bon (1419-1467) <input type="checkbox"/> - Charles-le-Téméraire (1467-1477) <input type="checkbox"/> - Marie de Bourgogne (1477-1482) <input type="checkbox"/> | .../3 | | |
| | 3 Les principautés suivantes sont mentionnées et placées correctement dans le bon bloc : <i>Cocher :</i> - le premier <input type="checkbox"/> si la principauté est mentionnée et placée dans le bon bloc : 1 point - le deuxième <input type="checkbox"/> si le moment de l'acquisition ou de la perte de la principauté est mentionné correctement : 0,5 point - le troisième <input type="checkbox"/> si le mode d'acquisition ou de perte est mentionné et correct : 0,5 point | .../5 | | |
| | Bloc Nord <ul style="list-style-type: none"> - Gueldre 1473-1477 héritage-perte <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> - Frise 1433 " <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> - Hollande " " <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> - Zélande " " <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> - Brabant et Limbourg 1430 " <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> - Flandre 1384 mariage <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> - Artois " " <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> - Picardie 1435-1477 traité-perte <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> - Hainaut 1433 héritage <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> - Namur 1421 achat <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> - Pays d'Outre-Meuse 1430 héritage <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> - Luxembourg 1451 achat ou héritage <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Jonction <ul style="list-style-type: none"> - Lorraine 1475-1477 conquête-perte <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> - Haute-Alsace 1469-1477 achat-perte <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | | | |

| | | | | |
|--------------------|---|--|----|----|
| | <p>Bloc Sud</p> <ul style="list-style-type: none"> - Franche Comté 1475-1477 conquête-perte - Bourgogne origine-1477 /-perte - Nivernais 1384 mariage <p>4 L'information essentielle n'est-elle pas encombrée d'informations secondaires ? Exemples : Mention de la principauté ecclésiastique de Liège, noms de personnages autres que les ducs de B., faits politiques secondaires...</p> <p><i>Retrancher du total sur 8, 0,5 point si une ou deux informations parasites, 1 point si plusieurs.</i></p> <p><i>Des codes visuels et une économie dans les moyens utilisés permettent-ils de repérer l'essentiel ?</i></p> <p>1 Le règne des ducs de Bourgogne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le nom des ducs est-il bien mis en évidence par rapport au bandeau chronologique (grands caractères) ? - Les périodes de règne sont-elles bien distinctes les unes des autres (couleurs, traits de séparation...)? <p>2 Les principautés territoriales qui entrent ou sortent des possessions bourguignonnes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Leur nom apparaît-il clairement ? - La mention du mode d'acquisition ou de perte est-elle simple, efficace, compréhensible : un mot-clé au lieu d'une phrase, une icône légendée... ? - La manière de les placer à l'intérieur des blocs suit-elle un ordre plus ou moins géographique. Ex. : Frise, Hollande, Zélande au dessus de Hainaut, Namur, Luxembourg... ? <p>3 Y a-t-il une technique efficace et simple (rectangles, couleurs, hachurés...) qui permette de suivre l'évolution territoriale des blocs, plus précisément :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le moment où la principauté territoriale entre dans l'héritage bourguignon - la période où elle continue à faire partie des possessions - le moment où elle en sort (Gueldre, Picardie, Bourgogne, Alsace, Lorraine) <p>4 N'y a-t-il pas de surcharge dans la manière de présenter l'information essentielle ? Exemple : mentionner plusieurs fois le nom d'une principauté, d'un duc alors qu'il y aurait eu moyen de l'éviter.</p> | <p><input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>.../17.../8,5.../8,5</p> <p>Total/42 à diviser par 7</p> <p>Oni : 0,5/Non : 0</p> <p>Oni : 0,5/Non : 0</p> <p>Oni : 1/Non : 0</p> <p>Oni : 0,5/Non : 0</p> <p>Oni : 0,5/Non : 0</p> <p>Oni : 1 Partiellement : 0,5 Non : 0</p> <p>Oni : 1 Partiellement : 0,5 Non : 0</p> | /7 | /7 |
| Soin | Le tableau est-il à l'état de brouillon ou plutôt communicable tel quel ? | <p>Très soigné : 1</p> <p>Assez soigné : 0,5</p> <p>brouillon : 0</p> | /1 | /1 |
| Équilibre | La composition occupe-t-elle l'espace disponible avec équilibre, est-elle centrée ? | Oni : 1/Non : 0 | /1 | /1 |
| Orthographe | L'orthographe est-elle correcte ? | Plus de 3 fautes : 0 | /1 | /1 |

UN POUVOIR SANS PARTAGE



Énergique, orgueilleux, conscient de ses responsabilités, Louis XIV personnifia l'autorité absolue, sans contrôle et sans partage, seule détentrice de tous les pouvoirs. Les Parlements, muselés sous son règne, relèvent déjà la tête au siècle suivant, sous Louis XV.

Un climat de tension qui nécessite de rappeler les fondements de la monarchie...

| Un pouvoir sans partage | |
|---|--|
| Compétence 4 « Communiquer » | Moment-clef Les Temps Modernes : absolutisme et parlementarisme |
| Tâche | <p>Tu es supposé expliquer devant la classe l'absolutisme en France sous l'Ancien Régime. Tu disposes d'un document de premier choix : le discours de Louis XV devant le Parlement de Paris, le 2 mars 1766.</p> <p>Tu souhaites exploiter ce document pour faire comprendre en quoi Louis XV se considère comme un monarque absolu. Pour faciliter la présentation du document, tu comptes t'aider d'un transparent.</p> <p>Fabrique, sur une feuille A4, un projet de transparent. N'oublie pas que sur papier on peut placer beaucoup d'informations mais que pour qu'un transparent puisse être lisible lors de la projection, il ne faut pas le surcharger.</p> |
| Consignes | <p>Ton projet doit, de façon très visuelle (tirets, mots-clés, phrases très courtes, grands caractères, soulignés, flèches, cadres... à toi de choisir et d'imaginer) aider la classe à prendre connaissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Du sujet de ton exposé ; · De données d'identification du document (auteur, destinataire, date...); · Du contexte politique qui a motivé Louis XV à s'adresser au Parlement de Paris, de la teneur du désaccord ; · Des éléments du discours qui montrent en quoi le Roi se considère comme un monarque absolu. |
| Modalités | <p><i>Nombre d'heures</i> : 2 heures.</p> <p><i>Documents mis à disposition</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Le discours de Louis XV. D'après J. FLAMMERMONT et M. TOURNEUX, <i>Re-monstrances du Parlement de Paris au XVIII^e siècle</i>, t.II, Paris, 1895, p.556-559. · Une note d'information sur le contexte du discours de Louis XV. · Un lexique. <p><i>Aide fournie par l'enseignant</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Avant la mise en œuvre de la situation d'intégration, l'enseignant a pris le temps d'examiner attentivement, avec les élèves, l'extrait du discours de Louis XIV devant le parlement de Paris. Les problèmes de vocabulaire ont été résolus et toutes les informations complémentaires, nécessaires à la compréhension du texte, fournies. · L'enseignant a éventuellement présenté quelques exemples de transparents de qualité variable. |
| Savoir-faire | Savoirs |
| <ul style="list-style-type: none"> · Transposer des informations sur un transparent. | <ul style="list-style-type: none"> · Le concept d'autoritarisme. · La monarchie absolue française au XVIII^e siècle. · Le texte a été lu et les problèmes de vocabulaire ont été résolus. |

DOCUMENTS POUR LA SITUATION D'INTÉGRATION

1. Extrait du discours de Louis XV devant le Parlement de Paris, le 3 mars 1766. D'après J. FLAMMERMONT et M. TOURNEUX, *Remontrances du Parlement de Paris au XVIII^e siècle*, t.II, Paris, 1895, p.556-559.

Je ne souffrirai pas qu'il se forme dans mon royaume une association [...] qui ne pourrait qu'en troubler l'harmonie ; [...] les magistrats * sont mes officiers chargés de [s'] acquitter du devoir vraiment royal de rendre la justice à mes sujets [...]. C'est donc une illusion [...] que d'imaginer [...] que les parlements coopèrent * avec la puissance souveraine dans l'établissement des lois, [...] qu'ils doivent opposer une barrière insurmontable aux décisions qu'ils attribuent à l'autorité arbitraire * et qu'ils appellent des actes illégaux [...]. Entreprendre d'ériger en principe des nouveautés si pernicieuses *, c'est [...] méconnaître les véritables lois fondamentales de l'État ; comme s'il était permis d'oublier que c'est en ma personne seule que réside la puissance souveraine * ; que c'est de moi seul que mes cours tiennent leur existence et leur autorité ; que la plénitude de cette autorité, qu'elles n'exercent qu'en mon nom, demeure toujours en moi, et que l'usage n'en peut jamais être tourné contre moi ; que c'est à moi seul qu'appartient le pouvoir législatif * [...] sans partage ; que c'est par ma seule autorité que les officiers de mes cours procèdent, non à la formation, mais à l'enregistrement, à la publication, à l'exécution de la loi [...] ; que les droits et les intérêts de la nation, dont on ose faire un corps séparé du Monarque *, sont nécessairement unis avec les miens et ne reposent qu'en mes mains [...]. [Si] [...] mes cours persévéraient dans le refus de [se] soumettre, le spectacle scandaleux d'une contradiction rivale de ma puissance souveraine me réduirait à la triste nécessité d'employer tout le pouvoir que j'ai reçu de Dieu pour préserver mes peuples des suites funestes * de ces entreprises. Que les officiers de mes cours pèsent donc avec attention ce que ma bonté vient encore leur rappeler [...].

* Voir lexique.

2. Notice sur le rôle des parlements dans la France d'Ancien Régime.

Contrairement aux parlements de nos démocraties actuelles qui sont des assemblées où siègent des députés élus par la nation et dont le pouvoir est essentiellement législatif (pouvoir de faire des lois), en France, avant 1789, les parlements sont des cours de justice. Ils ont été installés par les rois, progressivement à partir du XIV^e siècle. Comme toutes les cours, ils rendent la justice au nom du Roi. Le Roi leur confie donc son pouvoir de juger. Au XVIII^e siècle, le royaume de France compte douze parlements. Les membres des parlements ne sont donc pas des députés mais des magistrats *.

Outre leur rôle en matière de justice, les parlements disposent d'un droit d'enregistrement et de « remontrance » *. En effet, pour devenir une véritable loi, les décisions royales doivent être « enregistrées » par les parlements. Hommes de loi, les parlementaires disposent de plus de la faculté d'adresser des remarques d'ordre juridique – des « remontrances » – au sujet des décisions que le souverain demande d'enregistrer. Ces « remontrances » suspendent la mise en application de la décision royale. Sous Louis XV, les parlements usent et abusent de cette faculté pour adresser au roi des remarques surtout d'ordre politique. Les prétentions des parlementaire sont claires : ils veulent

s'attribuer au minimum le pouvoir de co-décider sur le plan législatif. Le plus souvent, le roi rejette les « remontrances » qui lui sont adressées. Si le parlement persiste et renouvelle ses « remontrances », le souverain se rend sur place et tient un « lit de justice ». Il s'agit d'une séance solennelle où le roi impose aux magistrats les ordonnances qu'ils refusent d'enregistrer.

Muselés sous Louis XIV, les parlements redressent la tête au XVIII^e siècle. En 1765-1766, au plus fort de la contestation, ceux de Rennes, Paris et Rouen affichent ouvertement leur volonté de participer au pouvoir législatif. Le 2 mars 1766, Louis XV convoque le parlement de Paris pour y tenir un « lit de justice ». C'est la célèbre séance dite « de la flagellation ».

* Voir lexique.

3. Lexique.

| | |
|---------------------------------|--|
| Arbitraire | Qui ne tient pas compte des lois, qui dépend du bon plaisir, du caprice de quelqu'un (syn. despotique, tyrannique). |
| Coopérer | Agir, travailler conjointement avec quelqu'un. |
| Faire un corps séparé de | Le Parlement ose prétendre que les intérêts du Roi ne sont pas les mêmes que ceux des Français. |
| Funeste | Qui porte le malheur, qui annonce la mort. |
| Magistrat | <ul style="list-style-type: none"> · Au XVII^e et XVIII^e s., fonctionnaire public investi d'une autorité juridique, administrative ou politique ; · Aujourd'hui, membre du personnel de l'ordre judiciaire ayant pour fonction de rendre la justice (juge, procureur, substitut). |
| Pernicieux | Qui cause du mal, nocif, nuisible. |
| Pouvoir législatif | Pouvoir d'établir les lois. |
| Remontrance | <ul style="list-style-type: none"> · Critique motivée et raisonnée adressée directement à quelqu'un ; · Discours par lequel le Parlement présentait au roi les inconvénients d'un édit, d'une loi. |
| Souverain | <ul style="list-style-type: none"> · Qui est supérieur aux autres, qui dans son domaine, n'est subordonné à personne, qui échappe au contrôle d'un organe supérieur ; · Chef d'État monarchique ; personne, institution, assemblée en qui réside la souveraineté. |
| Souveraineté | Autorité suprême ; caractère d'un État, d'une institution ou d'une personne qui n'est soumis à aucun autre État, institution ou personne. |

EXEMPLES DE PRODUCTIONS D'ÉLÈVES

Exemple 1

LOUIS XV CONSIDÉRÉ
AVOIR UN POUVOIR ABSOLU.

LE ROI

LES MAGISTRATS.

Louis XIV fait les lois → enregistrent les lois.

⇒ pas de problèmes.

Louis XV fait les lois → •VEULENT le droit de RETOUR-
TRANÇE

•VEULENT CO-DECIDER.

LE ROI REFUSE.



Il se considère comme :

- La PUISSANCE SOUVERAINE
- Detention du POUVOIR Législatif
- DROIT DIVIN
- Ses cœurs tiennent leur existence et leur autorité grâce à lui.

DÉSACCORD: Louis XV réprimende ses magistrats et les rappelle à l'ordre par un discours

Exemple 2

ABSOLUTISME

Extrait du discours de Louis XV devant le parlement de Paris (1766).

Les magistrats veulent partager le pouvoir législatif avec le roi qui n'accepte pas

Il se considère comme monarque absolu :

- c'est en ma personne seule que réside la puissance souveraine
- c'est de moi seul que mes cours tiennent leur résistance et leur autorité.
- c'est à moi seul qu'appartient le pouvoir législatif sans partage.
- que les droits et les intérêts de la nation sont nécessairement unis avec les miens et me reposent qu'en mes mains .
- que mes cours persévéraient dans le refus de se soumettre, le mènerait à la triste nécessité d'employer tout le pouvoir que j'ai reçu de Dieu.

| Critères | Éléments à observer | (1) | (2) |
|--|--|--|-------|
| Pertinence du mode d'organisation | Le transparent est-il structuré en trois ou quatre parties ? | <i>Oui : 1/Non : 0</i> | /1 /1 |
| Lisibilité du mode d'organisation | 1 Y a-t-il un titre, est-il bien placé, bien mis en évidence ? | <i>Oui : 1/Non : 0</i> | |
| | 2 Les différentes parties du transparent sont-elles clairement distinctes les unes des autres ? | <i>Oui : 1/Non : 0</i> | /2 /2 |
| Sélection et exactitude des informations à communiquer | 1 Le sujet : le contenu du titre est correct : absolutisme/monarchie absolue de droit divin | <i>Oui : 1 Partiellement : 0,5 Non : 0</i> | .../1 |
| | 2 L'identification du document : les éléments suivants sont mentionnés : - discours - Louis XV - Parlement de Paris - 1766 | - 0,5 point par <input type="checkbox"/> non cochée <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | .../1 |
| | 3 Le contexte politique : d'une façon ou d'une autre, on comprend que : - le parlement est une cours de justice au service du roi, un instrument de son pouvoir judiciaire - le parlement sous Louis XV souhaite participer au pouvoir législatif, veut co-décider avec le roi - le roi s'y oppose. | <i>Au moins 2 items sur 3 ; 1 point par</i> <input type="checkbox"/> cochée <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | .../2 |
| | 4 Les éléments du discours qui montrent que Louis XV se considère comme un monarque absolu : d'une façon ou d'une autre, on repère en quoi certains éléments du discours évoquent : - le principe de concentration des pouvoirs dans les mains du roi - le principe de l'origine de ce pouvoir : le droit divin - le fait que le Parlement ne peut sortir de son rôle | <i>Au moins 2 items sur 3 ; 1 point par</i> <input type="checkbox"/> cochée <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | .../2 |
| Mise en relief des informations à communiquer | L'usage de codes visuels et une économie dans les moyens utilisés permettent de bien mettre en évidence : 1 Le sujet : - grande taille des caractères - emploi de couleurs différentes - usage d'encadrés - usage de soulignés 2 Les données d'identification du document : titre, date, auteur, destinataire. - usage de mots-clés, titre court, pas de phrase complète - usage de caractères plus grands - emploi de couleurs différentes - usage d'encadrés - usage de soulignés | <i>Oui : 1 Partiellement : 0,5 Non : 0</i> <i>Oui : 1 Partiellement : 0,5 Non : 0</i> | /2 /2 |

| | | | | |
|--------------------|--|---|--|--|
| | <p>3 Le contexte : la tension entre le Parlement et le roi.</p> <ul style="list-style-type: none"> - usage de mots-clés, pas de phrases longues - usage de couleurs - disposition en vis-à-vis - mise en schéma pour montrer la place du Parlement et l'objet du litige entre celui-ci et le roi <p>4 Les éléments du discours : les principes absolutistes du discours : des phrases, des mots-clés du discours, des arguments du roi sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mis en couleurs, entre guillemets - alignés, organisés en schéma <p>5 L'ensemble n'est pas surchargé : usage de mots-clés, de phrases courtes, de symboles, de rubriques</p> | <p><i>Oui : 1</i> <i>Partiellement : 0,5</i> <i>Non : 0</i></p> <p><i>Oui : 1</i> <i>Partiellement : 0,5</i> <i>Non : 0</i></p> <p><i>Oui : 2</i> <i>Partiellement : 0,5</i> <i>Non : 0</i></p> | | |
| Soin | <ul style="list-style-type: none"> - L'écriture est lisible et soignée - Les traits, les soulignés correctement tracés - Les tirets, les pastilles, les encadrés correctement alignés les uns par rapport aux autres | <p><i>Très soigné : 2</i> <i>Assez soigné : 1</i> <i>Brouillon : 0</i></p> | | |
| Cadrage | <p>La composition</p> <ul style="list-style-type: none"> - est centrée - est répartie de façon équilibrée sur l'ensemble de l'espace lisible à la projection - ne déborde pas sur les espaces situés en marge | <p><i>Oui : 2</i> <i>Partiellement : 1</i> <i>Non : 0</i></p> | | |
| Orthographe | L'orthographe est-elle correcte ? | - 0,5 point par faute | | |

(1) Évaluation de l'élève (2) Évaluation du professeur